

L'actuel programme local de l'habitat porte sur la période 2013-2018 et s'articule autour de trois grandes orientations : améliorer l'attractivité du territoire et relever le défi démographique, contribuer aux équilibres urbains et sociaux de l'agglomération et répondre à la diversité des besoins et faciliter les parcours résidentiels. Il est toujours en vigueur et prorogé jusque fin 2020, et jusqu'à l'adoption du PLUI HD (Programme Local d'urbanisme Habitat Déplacements).

□

## La politique Habitat

La CUD vise à répondre aux besoins en logements et en hébergement et à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

[En savoir plus](#)

□

## Logement social

Vous souhaitez faire une demande de logement social ? Vous avez désormais la possibilité de saisir vous-même votre demande de logement, la modifier et la renouveler sur internet.

[En savoir plus](#)

□

## Permis de louer

L'APML concerne les logements mis en location pour la première fois, ou remis en location à la suite du changement de locataire, à compter du 1er novembre 2019

[En savoir plus](#)

□

## Reflexadaptation

Vous êtes propriétaire ou locataire, en situation de handicap ou de perte d'autonomie liée au vieillissement ? Vous pouvez bénéficier d'une subvention pour transformer votre logement.

[En savoir plus](#)



## Propriétaires occupants

Vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie ? Pensez aux possibles subventions de l'Agence nationale de l'habitat et de la communauté urbaine de Dunkerque.

[En savoir plus](#)



## Reflexacquisition

Nouveaux propriétaires, bénéficiez pendant 2 ans d'un remboursement de votre taxe foncière.

[En savoir plus](#)



## Propriétaires bailleurs

Vous êtes propriétaire d'un logement que vous mettez en location ? Sous certaines conditions vous pouvez bénéficier de subventions de l'Agence nationale de l'habitat ou de déductions fiscales.

[En savoir plus](#)